

Le rôle essentiel du mouvement féministe dans les luttes contre les violences faites aux femmes en Espagne



Lutter contre les violences faites aux femmes: recherches, politiques et pratiques féministes – 8 et 9 avril 2025 – Colloque FemAnVi - Université d'Ottawa

Glòria Casas Vila



Le stéréotype culturel du « macho ibérico »



L'Espagne vue depuis la France...

Au rapport

Violences conjugales : comment le modèle espagnol pourrait inspirer la France

Article réservé aux abonnés

Dans un rapport comparatif publié ce lundi, le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes Hubertine-Auclert liste des propositions concrètes pour intensifier les politiques dans l'Hexagone.



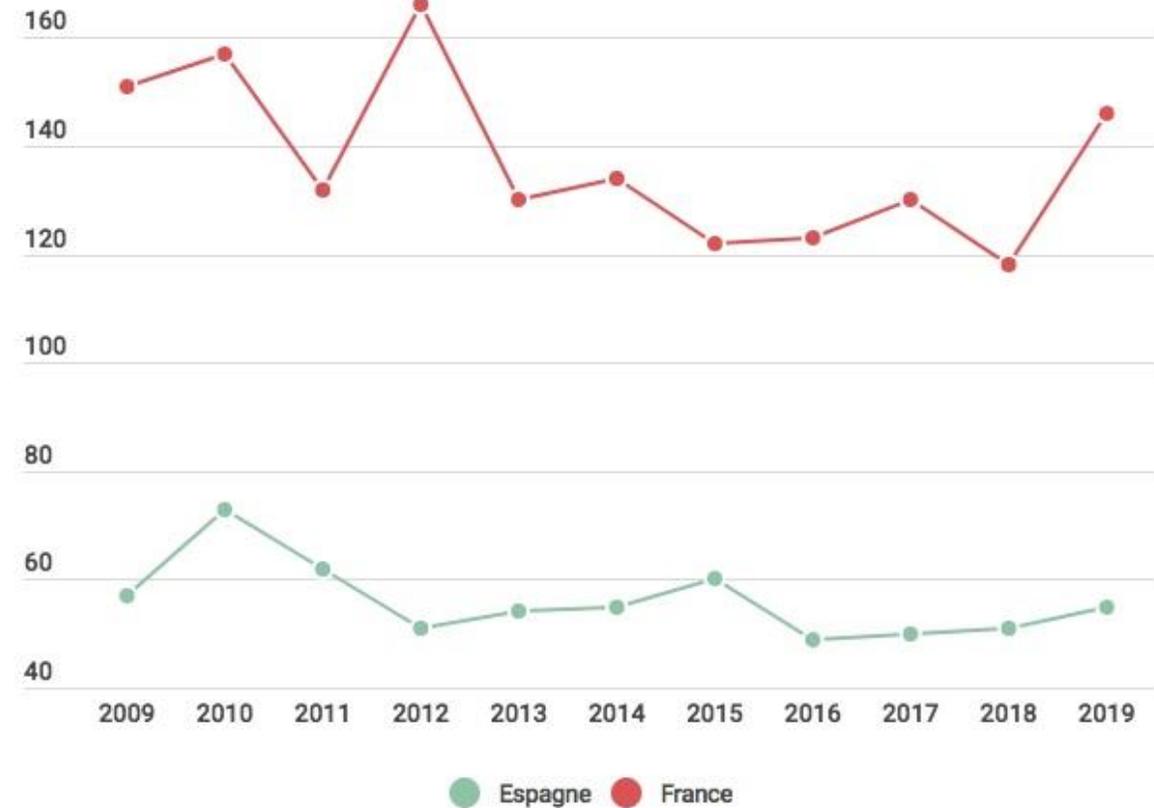
Journal Libération, 23 novembre 2020



Janvier 2024

Féminicides France/Espagne

Le double de féminicides intimes* en France qu'en Espagne →
146 féminicides par (ex)-compagnon en France, 55 en Espagne (2019).
(*idem taux de féminicide)



Des législations spécifiques à différents niveaux

Loi Organique 1/2004 de mesures de protection intégrale contre la violence de genre



Loi de droit propre pour l'adoption de mesures intégrales contra la violence sexiste (2002) (Navarre)

Loi du droit des femmes à éradiquer la violence machiste (2008) (Catalogne)

Réforme 17/2020

Loi de prévention et protection intégrale des femmes contre la violence de genre (2003) (Canaries)

Des lois qui reconnaissent le rôle du mouvement féministe



Des féministes invitées au Parlement espagnol lors l'approbation à l'unanimité de la loi-cadre contre la violence de genre, 22 décembre 2004

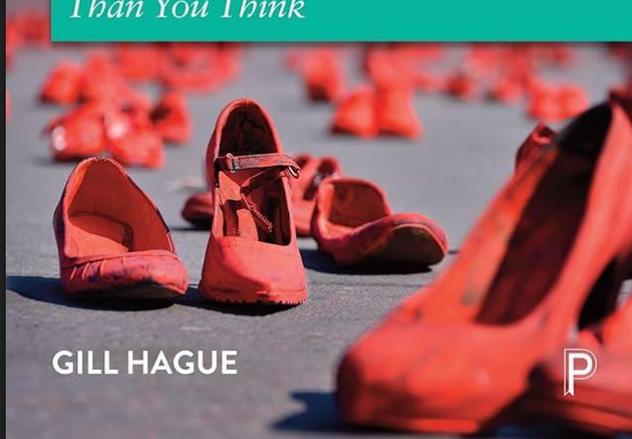
« ...nous sommes arrivées plus loin que
ce que vous pensez... »

HISTORY AND
MEMORIES
OF THE
DOMESTIC
VIOLENCE
MOVEMENT

*We've Come Further
Than You Think*

GILL HAGUE

P



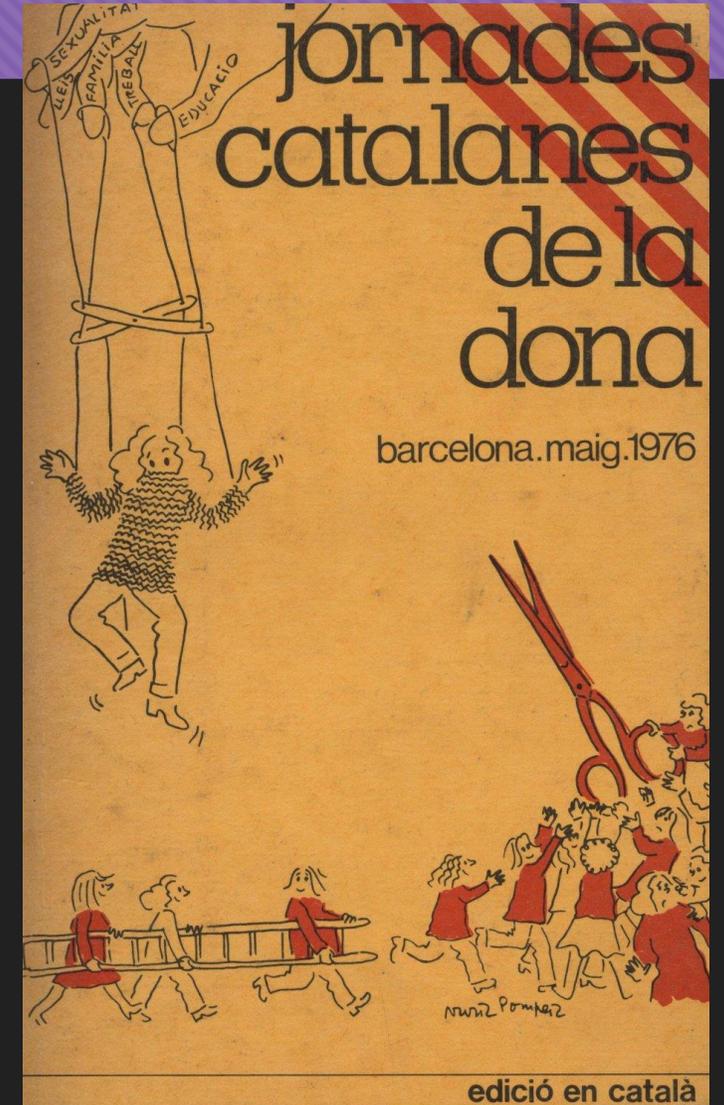
Une séquence historique des luttes féministes contre les violences en Espagne

- De la clandestinité à la transition politique (1965-1982)
- De la violence domestique à la violence de genre (1982-2004)
- Le déploiement de la loi-cadre et des lois régionales (2004-2017)
- #metoo, le Pacte d'Etat et la Loi du « solo sí es sí » (2017-2022)

1. De la clandestinité à la transition politique (1965-1982)



« moi aussi je suis adultère »



** La Deuxième République espagnole (1931-1939)



Photo du 1^{er} mai 1936, peu avant début de la guerre civile, à Cantalpino, Salamanca.
Pilar Alonso et (en tournant le dos) Goya Telo et sur l'échelle, **María Telo (1915- 2014)**, avocate qui a lutté pour réformer le code Civil
Seulement María Telo a survécu à la guerre civile.

Légaliser le divorce pour lutter contre les violences



« Famille oui, divorce non »



« Le divorce est un droit »

2. De la violence domestique à la violence de genre / violence machiste (1982-2004)

| 1980-1990 | 2000 |
|---|---|
| <i>Modèle assistantialiste</i> | Modèle de citoyenneté |
| Violences intra-familiales / domestiques | Violences de genre / machistes |
| Politiques publiques → plans d'égalité | Loi intégrale + lois spécifiques régionales |
| Problèmes: partiels, inefficaces | |

Cf Encarna Bodelón

La promulgation de la loi-cadre espagnole en 2004



Le féminicide d'Ana Orantes,
détonateur de la loi-cadre



Mouvement contre la guerre en Iraq, 2003

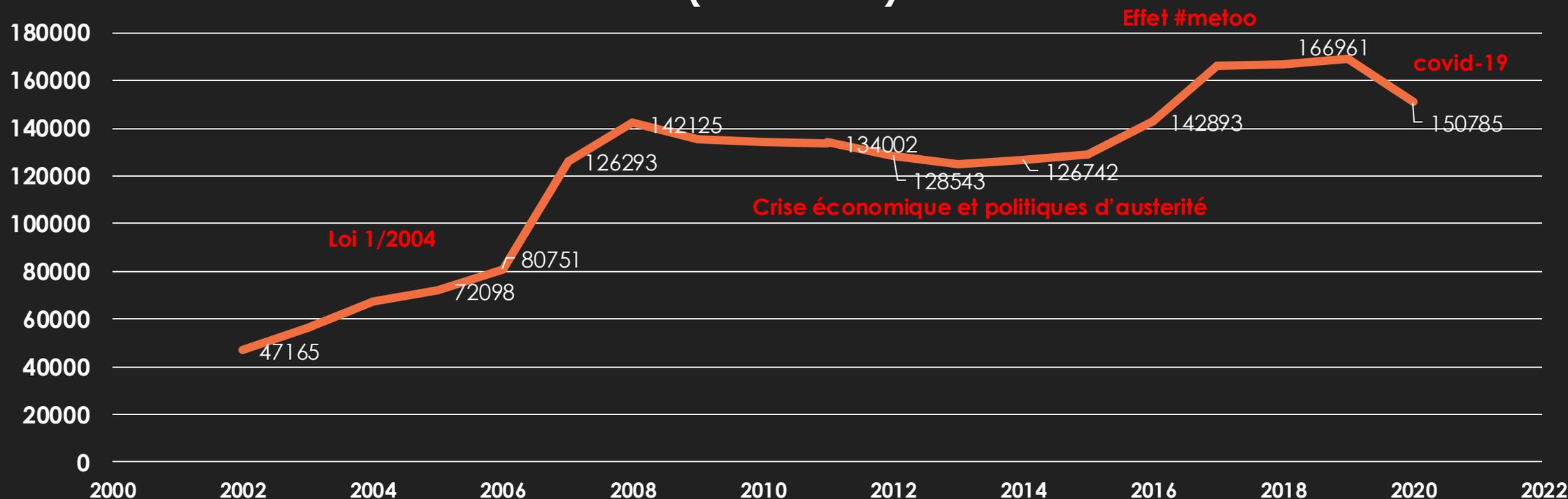


3. Le déploiement de la loi-cadre et des lois régionales (2004-2017)

- Explosion des **plaintes*** (même si seulement 30% des victimes porte plainte).
- Établissement de nombreux **protocoles de coordination inter-institutionnels**.
- Tendance à un **meilleur accueil dans les commissariats** de police.
- Développement des **tribunaux spécialisés** (compétences civiles et pénales).
- Consolidation de la **conceptualisation féministe** dans les politiques publiques et les médias : violence de genre / violence machiste.

3. Le déploiement de la loi-cadre et des lois régionales (2004-2017)

Nombre annuel de plaintes pour violence de genre en Espagne (2002-2020)



3. Le déploiement de la loi-cadre – perspective comparée (2019)

| | FRANCE | ESPAGNE |
|--|--------|---------|
| Taux de plainte pour violence conjugale | 18% | 28% |
| Victimes féminicide ayant porté plainte au préalable | 60% | 20% |
| Demandes d'ordonnance de protection | 3 300 | 40 700 |
| Classements sans suite des plaintes | 70% | 20% |
| Condamnations | 18 600 | 36 000 |
| Taux de condamnation | 15% | 50-70% |

Source: Pour la France, voir le Rapport comparatif France/Espagne du Centre Hubertine Auclert et les travaux de M. Stricot; pour l'Espagne, données du Conseil Général du Pouvoir Judiciaire espagnol.

Le renouveau féministe: la lutte pour l'IVG (2011-2014)



« Le train de la liberté » (1^{er} février 2014)

un féminisme de base actif et combatif

7N 2015 – un demi million de personnes dans les rues à Madrid



En tête du cortège, Angela González Carreño
(condamnation Espagne par les Nations Unies, 2012)

4. #metoo, le Pacte d'Etat et la Loi du « solo sí es sí » (2017-2022)



Manifestations en faveur de la victime du viol collectif de « la meute » (2018)
« Sœur, moi je te crois »

Défis: les problèmes de protection des femmes – mères et de leurs enfants

- De 2013 à 2018, 44 enfants tués par leurs pères (Feminicidio.net).
- De 2011 à 2020, des mesures civiles dérivées des ordonnances de protection:
 - 3.4% des cas → droits de visite suspendus
 - 0.4% des cas → → autorité parentale suspendue
 - 5,8% des cas → garde suspendue

(Données du Conseil Général du Pouvoir
Judiciaire)



« un homme violent n'est pas
–ni sera pas- un bon père »

Conclusion

- L'indispensable expertise du mouvement féministe dans la lutte contre les violences passe par...
- Reconnaître son **rôle historique** (« Parce qu'elles ont été, nous sommes ; parce que nous sommes, elles seront »).
- L'inclure dans la **conception, l'exécution et l'évaluation** des politiques publiques actuelles.



GRÀCIES, GRACIAS, MERCI !

gloria.casas-vila@univ-tlse2.fr